

PROCES-VERBAL
de la réunion du Conseil Municipal
du 6 octobre 2022 en la salle de séances de la Mairie à 20h30

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 20 septembre 2022
- 2) Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement relative à la restructuration de l'éclairage public dans le cadre du réaménagement de la rue des Roses avec la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 3) Mise à disposition de parcelles pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque
- 4) Questions diverses

Date de la convocation : 30 septembre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Marc MOSER, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs CASPAR Marie-Angèle, CASPAR Thomas, DIETSCH Astrid, HUCKEL Jean-Paul, KOELL Francine, MOSER Eric, OTTMANN Olivier, SCHNEIDER Jérôme, SCHUH Fabien, VOLTZENLOGEL Aurélie, VOLTZENLOGEL Eddy

Membres absents excusés : Mesdames ARNOLD Myriam (procuration à VOLTZENLOGEL Eddy), OTTMANN Aline, REIF Marie

Le Maire accueille l'assemblée et procède à l'examen de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Monsieur MOSER Eric

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le compte-rendu de la séance du 20 septembre 2022.

POINT 2. CONVENTION DE DESIGNATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT RELATIVE A LA RESTRUCTURATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT DE LA RUE DES ROSES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN

Le Maire expose que dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue des Roses, afin d'optimiser le déroulement des opérations, la maîtrise d'ouvrage concernant la restructuration de l'éclairage public (compétence communale) a été assurée par la Communauté de Communes de la Basse-Zorn.

Il convient de formaliser la désignation de cette dernière en qualité de maître d'ouvrage par une convention qui précise les modalités financières de répartition des frais de travaux suivant le tableau ci-après :

Prestations		Montants estimés	dont à la charge	
			de la Communauté de Communes	de la Commune
		a+b	a	b
Travaux réseaux secs – génie civil éclairage et fournitures et pose de mâts – câblages		94 865 €	75 505 €	19 360 €
Répartition des frais de travaux		100%	79,59%	20,41%
Frais annexes	Frais d'insertion	52,80 €	42,02 €	10,78 %
	Frais de maîtrise d'œuvre	1 802,44 €	1 434,56 €	367,88 €
	Frais de coordonnateur SPS	176,01 €	140,09 €	35,92 €
TOTAL DE L'OPERATION (HT)		96 896,25 €	77 121,67 €	19 774,58 €
TVA 20%		19 379,25 €	15 424,33 €	3 954,92 €
TOTAL DE L'OPERATION (TTC)		116 275,50 €	92 546,00 €	23 729,50 €
TOTAL TTC incluant 2% de révision des prix		118 601,01 €	94 396,92 €	24 204,09 €

Sur ce, après avoir pris connaissance du projet de convention comme exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les termes de la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement comme exposé ci-dessus,
- **autorise** le Maire à signer la convention et tous actes ou documents y relatifs.

POINT 3. MISE A DISPOSITION DE PARCELLES POUR LA REALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE

Le Maire expose que la commune de Kurtzenhouse a été destinataire de six candidatures portant sur l'installation d'une centrale photovoltaïque flottante sur les parcelles de la gravière de Bischwiller appartenant à la commune de Kurtzenhouse. Une audition de quatre candidats sélectionnés a eu lieu le mardi 20 septembre 2022. En considération de la valeur technique et des conditions financières des propositions, il appartient au Conseil Municipal de choisir le candidat qui sera retenu comme bénéficiaire d'une promesse de bail.

Sur ce, le Conseil Municipal, après avoir entendu le détail des offres et après discussion :

- à l'unanimité, **approuve** le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur la gravière de Bischwiller pour la partie dont la commune de Kurtzenhouse est propriétaire,
- **procède** au vote comme suit : 0 voix pour la candidature de la société ALTERGIE/TOTAL ENERGIES, 0 voix pour la candidature de la société ELEMENTS, 1 voix (HUCKEL Jean-Paul) pour la candidature de la société GENERALE DU SOLAIRE , 10 voix (ARNOLD Myriam par procuration, CASPAR Marie-Angèle, KOELL Francine, MOSER Eric, MOSER Marc, OTTMANN Olivier, SCHNEIDER Jérôme, SCHUH Fabien, VOLTZENLOGEL Aurélie, VOLTZENLOGEL Eddy, pour la candidature de la société IBERDROLA et 2 abstentions (CASPAR Thomas, DIETSCH Astrid),
- **approuve** la signature d'une promesse de bail au profit de la société IBERDROLA selon les termes de l'offre présentée le 20 septembre 2022,
- **charge** le Maire pour mener toutes négociations avec le candidat retenu et l'**autorise** à signer la promesse de bail conforme au projet exposé le 20 septembre 2022.

POINT 4. QUESTIONS DIVERSES

Ont été évoqués les points suivants :

- o Point sur l'avancement du projet de réhabilitation de l'ensemble immobilier 27 rue Principale : le rendu de l'avant-projet définitif devrait intervenir fin octobre, le lancement des marchés début 2023 et le début des travaux est prévu en mars 2023.
- o Collecte des bio déchets à compter du 01/01/2023 : 3 points d'apport volontaires sont prévus à Kurtzenhouse (rue du Village, rue Kastler et chemin des Loisirs).

La séance est levée à 22h10.

Le Maire,
Marc MOSER

Le secrétaire de séance,
Eric MOSER

Délibérations certifiées exécutoires par envoi en Sous-Préfecture et publication dématérialisée sur le site internet « kurtzenhouse.fr » le 11/10/2022 (mise en ligne : Nadine Volkringer).

Le Maire,
Marc MOSER